

AUJOURD'HUI

Bimensuel libertaire

ISSN 1423-7946

La puce et le poulet

Devinette : quel est la différence entre un poulet et un microprocesseur ?

Depuis le 28 mai la Belgique est le théâtre d'un de ces soi-disant « scandales », désormais coutumiers, suite à la découverte de l'utilisation dans de très nombreuses exploitations, de graisses animales contaminées à la dioxine. Les mises en garde, au début limitées aux volailles et aux œufs, concernent toujours plus de produits : lard, pâté, salami, fromage, crème, ect. Des quantités énormes de nourriture sont détruites, les produits belges ne passent plus les frontières et tous les distributeurs européens, afin de rester « crédibles », traquent les aliments suspects. Le tout ne va pas sans d'inquiétants cafouillages politiques. Ainsi, le ministre français de l'agriculture, mis au courant de cette affaire dès le 3 mai par les autorités belges, aurait jugé l'information « rassurante et banale »¹. L'incertitude des autorités belges quant aux produits concernés (les listes contradictoires se sont suivies) indique à quel point la filière agro-alimentaire est opaque, permettant à certains, d'après Le Canard enchaîné, d'aller jusqu'à recycler les boues des stations d'épuration dans les farines animales ! Depuis l'affaire de la « vache folle » à l'origine de laquelle on trouve les mêmes farines animales, rien n'a changé. De toute façon, si une mesure est prise, elle ne pourra qu'être symbolique, car l'Union Européenne ne songe aucunement à remettre sérieusement en cause un système agro-alimentaire basé sur un productivisme forcené et sur la recherche du gain maximum.

140 salariés d'IBM à New York et 70 femmes travaillant en Écosse pour National Semiconductor poursuivent leurs usines respectives en justice. Ils accusent ces dernières d'être responsables des « défauts de naissance [et des] cancers chez les salariés et leurs enfants »². Toutes ces personnes fabriquaient des semi-



conducteurs. Avec le boum informatique, ce domaine d'activité est devenu le moteur principal de l'économie mondiale et représente un marché de 150 milliards de dollars par an (environ 230 milliards de FS). Aussi, comprend-on que les entreprises en question nient ces accusations. Pourtant, la réalité des risques encourus par des salariés « exposés à des centaines de produits chimiques » semble de plus en plus difficilement contestable. Entre autres, une étude de l'Hôpital de Toronto vient de révéler que « 13 femmes enceintes sur 125 exposés à des solvants sur leur lieu de travail avaient donné naissance à des enfants présentant des malformations congénitales graves »³. Le taux est de 1 sur 125 pour les femmes qui ne sont pas exposées à ces produits. Sur les sites de production de ces produits, l'air est nettoyé de toute poussière afin de préserver les fragiles microprocesseurs, mais aucun renouvellement de l'air n'est prévu pour les employés.

Réponse à la devinette : Aucune. Fabriquer des microprocesseurs et du poulet rapportent d'autant plus d'argent que l'on est dénué de scrupules. Dans un cas comme dans l'autre, le plus grand mépris pour la santé des personnes et la vie en général est au service du profit. Il y a un autre point commun entre les puces et les poulets. Ceux qui fabriquent les premières se nourrissent des seconds.

G. Amista

1. *Le Monde*, 6 juin 1999.
2. *Courrier international*, n° 448, 3 juin 1999.
3. Id.

AUJOURD'HUI est un bimensuel du vendredi, réalisé par **DIRECT!**, groupe des AmiEs de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs). Le collectif de rédaction est constitué de non-professionnels, non-permanents et non-payés.

DIRECT! est totalement autofinancé.

Editeur responsable :

Claude Cantini.

Tirage : 600 ex.

Correspondance :

DIRECT!

Case postale 2254

CH - 1211 Genève 2

Tél./fax : 022 734 29 22

Local: 24, rue de Montbrillant

Nouveau CCP

Direct!, CCP 17-574 134-6

e-mail : aujourd_hui@innocent.com

Lecture

ATTAC ? Cette tactique est-elle toc ?

Ecologie ?

L'appétissante saveur du billet vert

DIRECT! fête l'inauguration de son local au 24 rue de Montbrillant. Nous espérons donc vous rencontrer le 25 juin dès 18h00 et le 26 juin dès 12h00 !

Lecture

That is not the question

Ce livre s'inscrit dans le cadre de la campagne de l'« Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens » (ATTAC). Lancée en France par Le Monde diplomatique, celle-ci a débuté dans notre pays*. ATTAC préconise un nouvel impôt sur les transactions spéculatives du marché des devises : la taxe Tobin imaginée par le prix Nobel d'économie américain au même nom en 1972

François Chesnais, *Tobin or not Tobin ? Une taxe internationale sur le capital*, Paris, L'esprit frappeur, 1998, 86 p.

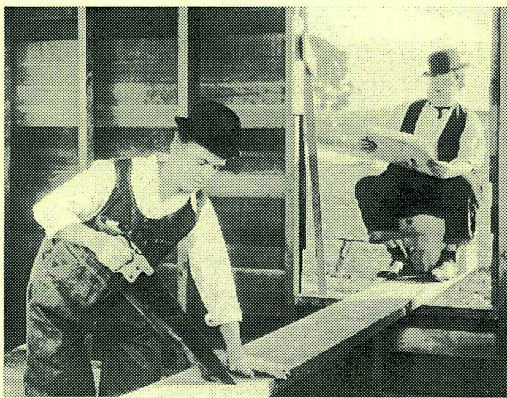
Si l'on en croit ses partisans, la taxe Tobin, qui prévoit la retenue de 0, 1 % sur chaque opération de change, permettrait d'agir contre les logiques financières destructrices à l'œuvre dans le cadre de la « mondialisation ». Elle rapporterait aussi une somme de l'ordre de 100 milliards de dollars par an qui pourrait servir à des projets sociaux, humanitaires... Mais pour cela, il va falloir convaincre les grands de ce monde (FMI, G7, etc.) et la tâche semble bien difficile, puisque les gouvernements socialistes européens ne la préconisent pas. Chesnais s'en prend tout particulièrement à Lionel Jospin qui avait inscrit cette mesure dans son programme électoral en 1995, mais qui ne la défend plus aujourd'hui.

Bien qu'il soit l'œuvre d'un économiste, *Tobin or not Tobin ?*, n'est pas trop difficile à lire. On peut cependant observer qu'il n'est pas toujours bien structuré et que, sur le plan politique, on ne voit pas clairement où il veut en venir. En le refermant on ne sait pas, par exemple, si les membres d'ATTAC croient vraiment qu'il est possible d'imposer la taxe Tobin ou s'ils veulent surtout utiliser ce projet dans une perspective pédagogique. Chesnais nous dit : « l'importance primordiale de la campagne pour la taxe Tobin est son aspect éducatif [...] pour ouvrir tout grand chez les salariés, les chômeurs, les jeunes, le débat politique sur la finance, donc sur le capitalisme contemporain. Dans l'immédiat, la portée politique des débats autour de Tobin est de l'ordre du travail éducatif et du symbole ». (p. 14). Toutefois, autant dans son livre que lors de la conférence d'ATTAC à laquelle nous avons assisté, l'essentiel de l'argumentation vise à apporter des réponses aux difficultés techniques que l'application de cette taxe pourrait entraîner. C'est là l'aspect le plus discuté de toute cette entreprise. Quand il fut demandé au conférencier lausannois qui percevrait la taxe – donc en fait à qui s'adresse la revendication – la réponse fut évasive : le FMI, l'ONU... Notons qu'en Suisse, c'est une pétition au gouvernement et aux Chambres fédérales qui a été lancée, demandant notamment d'ouvrir le débat sur ce thème tant sur le plan interne qu'au niveau du Conseil de l'Europe.

Il semble évident qu'une telle mesure internationale n'aurait des chances que si elle était soutenue par les États-Unis. Pense-t-on convaincre le gouvernement de ce pays ? Se sent-on en mesure de créer un rapport de force susceptible de lui imposer quelque chose ? Si des possibilités existent réellement (ce dont nous doutons), elles se situent, alors, au niveau de la haute politique... les militants d'ATTAC veulent-ils agir dans ce cadre ? Et en

admettant que cette mesure soit prise, il restera toujours le problème de savoir à qui, par qui et comment l'impôt collecté serait redistribué.

Venons-en maintenant à la description de la spéculation financière que fait Chesnais. Il nous signale que le montant total des opérations de change est en période « normale » de l'ordre de 1550 milliards de dollars par jour, plus encore lors de « secousses



financières ». Entre 3 % et 8 % de cette somme correspond à des échanges commerciaux ou des investissements productifs. Pour le reste, il s'agit de spéculation, c'est-à-dire d'« opérations au cours desquelles une institution financière fait des profits [...] en vendant les monnaies dont le cours baisse et en achetant celles dont le cours monte », ou bien d'« opérations qui relèvent des jeux de casino consistant à prendre des "positions", en fait des paris, en prévision de la hausse ou de la baisse de telle ou telle monnaie » (p. 46). Cette activité peut prendre la forme d'attaques massives contre les monnaies de certains pays. Désormais, le monde de la finance est en mesure de provoquer des « anticipations autoréalisatrices ». Les paris sur la dévaluation d'une monnaie peuvent entraîner sa dévaluation effective. Ainsi les investisseurs sont gagnants à tout coup. Par ailleurs, les incessants mouvements de capitaux, notamment certains retraits massifs, créent une instabilité permanente qui peut provoquer de très graves récessions, comme celle qui a commencé en juillet 1997 en Asie du sud-est...

Ce jeu sur les « effets monétaires à très courts terme » que ralentirait la taxe Tobin – et Chesnais le montre bien – n'est qu'une activité spéculative parmi d'autres. On peut aussi se faire de l'argent avec de l'argent grâce aux actions (sur le dos de celles et ceux qui travaillent) et aux obligations (sur celui des contribuables qui payent le service de la dette). Chesnais décrit avec une certaine jubilation cette économie ordonnée vers le « transfert de ressources de certaines classes ou couches sociales à d'autres au plan interne, et au plan international de certains pays vers d'autres » (p. 22). A ce propos, il aborde le thème des

caisses de pension par capitalisation (le pilier) que le gouvernement français essaie d'imposer à la place du système par répartition de la sécurité sociale. Il cite le député socialiste français J.-C. Boulard qui explique que les fonds de pension permettent « de prélever une partie de la croissance extérieure ». Autrement dit, les retraites de nos pays sont financées par les intérêts que rapportent les sommes

investies (donc le travail des ouvriers), en Chine par exemple. « Pour l'instant, la France subit ce mécanisme d'appropriation et de transfert international » la conversion au système par capitalisation permettrait « qu'elle en profite aussi » (p. 76). Voici ce qu'il nous faut

comprendre : nous vivons dans un système où les pauvres sont exploités et où ceux qui ont de l'argent (les riches, mais aussi à leur petit niveau les futurs retraités des pays riches) engrangent les bénéfices.

Pour ATTAC, il ne s'agit pas de s'attaquer de front à cette dictature des marchés où celui qui n'exploite pas est condamné à être exploité. La taxe Tobin ne vise pas à renverser fondamentalement la vapeur, elle est « une mesure modérée » qui « ne concerne pas la taxation de l'ensemble des revenus financiers provenant des actions, obligations et autres actifs » (p. 69). Il ne s'agit donc pas de combattre le capitalisme en tant que tel, mais de le freiner, afin de « redonner plus d'autonomie aux politiques économiques intérieures » (p. 70). En dernière analyse, les partisans de Tobin veulent mettre au pied du mur les « partis socialistes et sociaux-démocrates, actuellement au gouvernement en Europe, qui devraient être les défenseurs de cette mesure » (p. 14).

Autant nous apprécions la description qui est faite par Chesnais des méfaits des marchés financiers, autant nous ne pouvons souscrire à une démarche aussi alambiquée que celle d'ATTAC. Il y a certainement d'autres perspectives à proposer aux mouvements sociaux que celle de réclamer à des politiciens une mesure qui ne donnerait qu'un visage un peu moins inhumain au capitalisme.

M. Argerj

* Pour en savoir plus, nous nous sommes rendus à la conférence que devait donner F. Chesnais à Lausanne, le mercredi 2 juin. Celui-ci étant absent, c'est l'un des fondateurs d'ATTAC-Suisse, Ch.-A. Udry de Solidarités qui s'est exprimé. Nos commentaires s'inspirent aussi de ses propos.

Brèves

Serial Killers

On se souvient de la mort de Sémira Adamu à Bruxelles, tuée par étouffement par deux policiers le 22 septembre 1998 lors de son expulsion de Belgique (voir Aujourd'hui, n° 29, octobre 1998). Marcus Omafuma est mort dans les mêmes circonstances le 10 mai dernier à bord de l'avion qui l'expulsait de Vienne vers l'Afrique.

En France, c'est au centre de rétention d'Arenç que le 27 mai 1999 est mort Moshen Sliiti, tunisien de 41 ans, vivant en France depuis 19 ans avec sa famille et père de deux enfants français. Il était frappé d'interdiction du territoire, malgré ses attaches personnelles et familiales en France. Atteint d'une pathologie rénale grave, il était « retenu » depuis cinq jours lorsque, selon la préfecture, il aurait été pris de « convulsions ». Conduit finalement à l'hôpital, plusieurs heures seulement après ses malaises, il y est décédé à 14 h 40. Une fois encore, se trouve bafoûlé le droit fondamental d'accès aux soins des personnes détenues et retenues.

En Allemagne, le samedi 29 mai 1999, un étranger est mort lors de son expulsion sur un vol de la

Lufthansa. Selon les premières informations, il aurait été ligoté et coiffé de force d'un casque. S'étant « débattu », il aurait été maintenu la tête vers le bas durant plusieurs minutes par les policiers.

En Italie, des organisations de solidarité avec les réfugiés du Kosovo font savoir que « cinq Kosovars sont morts noyés au large des côtes italiennes après avoir été harponnés "par erreur" par un navire garde-côte italien. Les Kosovars sont donc des réfugiés de guerre lorsqu'ils sont sur le territoire de la Fédération Yougoslave ou dans les pays limitrophes mais deviennent des immigrés clandestins à peine veulent-ils rentrer dans la zone Schengen ».

A la veille des élections européennes, les europhiles seront heureux de constater que les autorités des pays de l'espace de Schengen commencent à harmoniser leurs pratiques, résolument aidés par les compagnies d'aviation qui se mettent au service d'un si bel élan fédérateur.

Les informations sont reprises du communiqué de presse du MRAP, « L'Europe forteresse tue des étrangers », Paris 31 mai 1999.
Source : infozone_1@topica.com

Le coin des bonnes affaires

Au magasin « Au Centre » supermarché COOP « Le Gourmet » à Lausanne, le 4 juin, on soldait les lasagnes en barquette "Come a Casa" (9.- au lieu de 11.50). Pâtes aux œufs et viande de porc. Signe

particulier : importé de Belgique ! Mais des commerçants français, plus malins, ont écoulés 17 tonnes de cuisses de poulets... sous étiquettes françaises.

La fièvre du samedi soir

En Suisse alémanique, depuis août 1998, les 50 apprentis des garages Emile Frey étaient tenus non seulement de filer droit mais aussi de pisser clair : la direction leur faisait subir des tests d'urine pour dépister un quelconque usage de stupéfiants. A Genève, cela a été proposé, puis abandonné, devant le refus de l'Association Genevoise des Médecins (AGM).

Dans ces tests de dépistages, il y a bien plus qu'une mesure anti-shit : ils conduisent à l'élargissement du contrôle de

l'entreprise sur les apprentis. En effet, en fumant un joint le week-end, un apprenti serait testé « positif » sur son lieu de travail. C'est-à-dire que le patron, non content de filer son employé pendant son temps de travail, va se mêler de ce qu'il fait en dehors, sur un temps que l'on dit « libre ». En soumettant la vie des apprentis au contrôle de l'entreprise 24 heures sur 24, leurs patrons entreprennent de former, dès aujourd'hui, les ouvriers « aux ordres » dont ils rêvent pour demain.

Vaudoiseries : Table ronde et libertaire de service

Si l'on en croit les journaux, le monde politique vaudois est sorti réconcilié de sa Table ronde : « un climat d'écoute [...] a remplacé durant quelques semaines les affrontements entre les partisans des économies et ceux des recettes ». Pour mener à bien ce périlleux exercice, le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens. Un psychologue-conseiller d'entreprise a été embauché. Avec lui, les ministres ont appris à « communiquer », ainsi ils ont convaincu les groupes de travail chargés de proposer les économies de cultiver « une forme d'esprit de famille, résumé par la formule : on est une chouette équipe, on va faire du bon boulot ensemble ». La presse a

aussi trouvé son « grand artisan », le preux chevalier de la Table ronde. Il s'agit du député écologiste Luc Recordon « qui se définit comme "profondément libertaire" ». Le coup médiatique du libertaire de service qui s'agit dans les allées du pouvoir est en train de devenir une tradition en terre vaudoise. Il faut croire que le concept fait vendre ; la confusion ne favorise en tout cas pas le développement d'un vrai mouvement libertaire qui n'aurait rien à voir avec la classe politique.

1. Le Temps, 4 juin 1999.
2. L'Hebdo, 3 juin 1999.
3. « Luc Recordon, un seigneur dans la politique vaudoise », Le Temps, 28 mai 1999.

Quand l'OSEO licencie...

A cause d'une « nouvelle donne sur le marché de l'emploi » et de « changements de la loi sur l'assurance chômage » l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Vaud licencie... Dans un communiqué de presse daté du 20 mai, cette institution proche de l'Union syndicale suisse et spécialisée dans « les emplois temporaires subventionnés » annonce qu'elle va mettre à la porte l'ensemble de son personnel ! Elle réengagera ensuite « le nombre nécessaire de collaboratrices et collaborateurs ». Une méthode radicale qui permet

habituellement de ne garder que les gens bien dociles, à moindre coût... Quant aux personnes qui ne seront pas réengagées, elles n'ont pas à se plaindre non plus, puisque l'OSEO annonce qu'elles seront au bénéfice d'un « plan social » et que celles « qui se trouveraient en difficulté sur le marché du travail seront épaulées par l'OSEO dans leurs recherches d'un emploi. L'engagement de l'OSEO au côté des sans-emploi se concrétisera ici aussi ». On n'est jamais si bien servi que par soi-même !

Ecologie ?

La couleur du dollar

L'ATE (Association Transport et Environnement), « Une fille de soixante-huitards branchée sur l'avenir »¹ fête ses 20 ans en entrant dans le club select des capitalistes verts. Chic !

20 ans, c'est un bail, et la dernière livraison du Journal ATE est presque entièrement consacrée à l'autocongratulation après ces longues années de « luttes ». Le ton n'est pas vraiment critique. C'est plutôt l'enthousiasme béat qui prévaut. Cependant, Vasco Pedrina, membre de l'ATE et président central du Syndicat de l'industrie et du Bâtiment, rappelle à l'ATE qu'« Elle ne doit toutefois pas oublier l'enjeu social. J'espère à cet égard qu'elle réussira à créer un lien entre les domaines écologiques et sociaux ». Vasco Pedrina va être soulagé d'apprendre que l'ATE n'a pas vraiment attendu son conseil pour établir ce lien. En effet, l'ATE, associée en cette occasion, et de manière quelque peu contradictoire à la Banque Migros² promeut avec grand bruit le MI-FONDS ECO auprès de ses membres et de toute personne intéressée.

En quoi consiste le MI-FONDS ECO ? Il s'agit d'un fonds de placement

« vert »³ assurant un certain nombre de garanties dans les domaines écologiques et sociaux aux investisseurs. Domicilié au Luxembourg, ce fonds prévoit une sélection des titres en quatre étapes.

Tout d'abord sont exclus les secteurs qui touchent au pétrole, au nucléaire, à la destruction de la couche d'ozone ou encore à « la libération de plantes génétiquement modifiées ». Encore faut-il que « les activités problématiques se situent à l'origine d'un enchaînement de problèmes ». L'exemple donné est celui des compagnies de chemin de fer utilisant du courant d'origine nucléaire, qui ne seraient pas exclues du fonds. Selon ce raisonnement, on pourrait imaginer qu'une société mettant sur le marché un produit alimentaire contenant du soja génétiquement modifié produit par une autre société serait validée pour le fonds.

Deuxièmement, les experts étudient la question suivante : « existe-t-il des concepts environnementaux valables et des systèmes de gestion de l'environnement correspondants ? ». Ce charabia indique simplement que les entreprises doivent répondre à une

série de critères écologiques, à l'élaboration desquels participe l'ATE.

En outre, les titres du MI-FONDS ECO n'accordent « *Aucun pardon pour les pêcheurs* [sic] sociaux ». L'intitulé est pour le moins impressionnant et menaçant : on imagine déjà les patrons trembler comme des feuilles. Mais que ces derniers se

permanence les obligations environnementales. L'immensité de cette tâche n'échappera pas au lecteur qui pourra se demander si cela est bien réaliste. Pas un mot par contre sur la surveillance des critères sociaux : la souffrance des humains sur leur lieu de travail pèse d'un poids plus léger dans la balance.

Le quatrième et dernier critère requis pour admission dans le fonds est tout simplement la rentabilité. « *Un comportement écologique exemplaire ne suffit donc pas* ». Il faut bien que le patrimoine des clients, tout soucieux d'écologie qu'ils soient, s'accroisse.

Le but de ce type de fonds de placement est de capter le patrimoine d'une catégorie de la population relativement aisée, prête à s'adonner au « jeu de l'argent » moyennant quelques cautions éthiques pour apaiser les consciences. Par exemple, les ex-soixante-huitards de l'ATE ...

La démarche de l'ATE n'est pas un cas isolé. Les associations dédiées à des luttes spécialisées dans les domaines écologique, humanitaire ou social sont devenues des entreprises qui, comme les autres, doivent préserver leurs parts de marché et les places de leurs dirigeants, qui comme Jean-Claude Hennet, ancien secrétaire romand de l'ATE, combinent leur « *activité professionnelle avec un engagement militant* ».

Aussi voit-on se multiplier les collaborations entre ces « contestataires » professionnels et les milieux économiques les plus durs. Greenpeace, par exemple, veut se débarrasser de son image « radicale » et apparaître comme le partenaire des entreprises. Son directeur, Thilo Bode, qui ex-banquier sait de quoi il parle, ne cesse de répéter aux patrons : « *on vous comprend. Gagner de l'argent n'est pas un crime* »⁶.

F. Mirail

1. Les citations sont extraites de *Journal ATE*, juin 1999 et du prospectus publicitaire sur le MI-FONDS ECO qui y est encarté.

2. Migros-Genève soutient la grossière initiative cantonale pro-baignole et anti- transports publics du GTE (Groupement Transport et Economie).

3. Sur le capitalisme vert, voir *Aujourd'hui* n° 27, oct. 1998.

4. C'est nous qui soulignons.

5. Id.

6. *Courrier international*, n° 442, mai 1999.

Fric des ménages sympas

Esprit Migros sympa

Beaucoup de Fric éthique

Exploitation sympa

Bonne conscience

Déchets de travailleurs retraités écologiquement

Système des Fonds Eco

rassurent : il ne s'agit que de ne pas violer « *les droits sociaux fondamentaux* ». En particulier, il ne faut pas tolérer « *le travail forcé⁴ des enfants* », enfreindre « *grossièrement⁵ les lois du travail locales et les dispositions en matière de sécurité* ». Ces entreprises doivent également prévoir des mesures sociales « *en cas de licenciements massifs* ». Bref, une entreprise qui ne force pas les enfants à travailler, qui enfreint la législation sur le travail avec « mesure » et qui licencie à tour de bras a sa place dans le MI-FONDS ECO. Hypocrisie ou aveuglement ? Il est notoire que les législations réglementant le travail sont assujetties, dans l'immense majorité des pays du globe, à des normes extrêmement minimales, établies en fonction des attentes patronales, et souvent par les patrons eux-mêmes. De toute façon, cette prise en compte des « intérêts » des travailleurs n'est qu'un cynique cache-sexe moral, une fois accepté, comme le fait l'ATE, le principe de l'exploitation.

Ces trois premiers points du MI-FONDS ECO font l'objet d'une surveillance. En particulier, l'ATE s'engage à surveiller en